

COMPAGNIE COLONIALE FRANÇAISE DE MADAGASCAR (1904-1905)

Compagnie coloniale française de Madagascar
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1904)

Suivant acte reçu par M^e Hilariot, notaire à Toulouse, le 21 décembre 1903, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Compagnie coloniale française de Madagascar.

La société a pour objet l'acquisition de terrains dans l'île de Madagascar et plus spécialement de ceux dont le liquidateur de la Société anonyme de Bétaniména a fait apport à la société, la mise en valeur et l'exploitation de ces terrains, la plantation et la culture du caoutchouc, de la vanille, etc., ainsi que la recherche, la mise en valeur et l'exploitation de tous gisements de minerais et de pierres précieuses, et la transformation, la vente ou l'échange de ces produits.

Le siège social est fixé à Paris, 10, rue de l'Isly.

La durée de la société a été fixée à 30 années.

Le capital social est de 150.000 francs et divisé en 1.500 actions de 100 francs chacune. 950 de ces actions entièrement libérées ont été attribuées aux apporteurs en représentation de leurs apports. Les 550 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées intégralement. Il a été créé en outre 550 parts bénéficiaires au porteur, sans désignation de valeur. Ces parts bénéficiaires ont été attribuées au liquidateur de la Société anonyme de Bétaniména pour être réparties entre les actionnaires de cette société.

Il n'est pas fait mention dans la publication des statuts de la répartition des bénéfices.

Ont été nommés administrateurs : MM. Joseph Montariol, demeurant à Toulouse ; Pierre-Calixte Portet, 7, rue de la Pomme, à Toulouse, et le vicomte de la Panouse. — *Petites Affiches*, 9 février 1904.

(*Les Archives commerciales de la France*, 18 mai 1905)

Paris. — Modifications aux statuts. — CIE COLONIALE FRANÇAISE DE MADAGASCAR. — 8 janv. 1904. — *Petites Affiches*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 18 mai 1905)

Paris. — Modifications aux statuts. — CIE COLONIALE FRANÇAISE DE MADAGASCAR. — 8 janv. 1904. — *Petites Affiches*.

Dissolution
Cie coloniale française de Madagascar
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 décembre 1905)

Les actionnaires de cette compagnie, réunis en assemblée extraordinaire le 28 novembre 1905, ont voté la dissolution de la société à partir dudit jour, et ont nommé liquidateur M. Alexandre Geyer, demeurant à Paris, 47, rue Blanche. — *Gazette du Palais*, 6 décembre 1905.
